

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 7 décembre 2016 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

M. Vincent Fortier, conseiller (ABSENT)

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Dominic Roy, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

161201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2016 est adopté tel que rédigé.
Adopté

161202

COMPTES

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 302 009,34 \$ et celui des revenus de 118 300,50 \$ pour le mois d'octobre 2016 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :
Adopté

Administration générale :	38 479,99 \$
Sécurité publique :	125 234,31 \$
Transport :	36 493,49 \$
Hygiène du milieu :	50 791,17 \$
Santé et bien-être :	0,00 \$
Aménagement et urbanisme :	1 188,69 \$
Loisirs et culture :	48 162,06 \$
Frais de financement :	1 659,63 \$

RAPPORT DU MAIRE

161204 SÉANCE EXTRAORDINAIRE
BUDGET 2017

Le conseil tiendra une séance extraordinaire le 21 décembre 2016 à 20 h qui aura pour but d'approuver les prévisions budgétaires 2017.
Adopté

161205 RAPPORT DU MAIRE SITUATION FINANCIÈRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité concernant les principales réalisations de 2016 de même que les orientations pour 2017. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élus.

AVIS DE
MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement (16-299) modifiant le règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

François Audet, conseiller

161207 ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-284
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉVELOPPEMENT 279-PHASE 2.2

CONSIDÉRANT que le conseil désire exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour le développement 279 – phase 2.2, totalisant un montant de 1 090 182,39 \$ et autorisant un emprunt de 1 090 182,39\$ selon les estimés et les plans préliminaires préparés par Tetra tech inc. portant le numéro 29684TT, en date de juin 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus tels qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par les ingénieurs de Tetra tech inc. ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite à dépenser une somme de 1 090 382,39 \$ aux fins du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil désire à emprunter une somme de 1 090 382,39 \$ sur une période de 10 ans.

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et

pluvial et de voirie pour le développement 279 – phase 2.2, totalisant un montant de 1 090 182,39 \$ et autorisant un emprunt de 1 090 182,39\$» et portant le numéro 16-284.

Adopté

161208

ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-298
RÉGIE INTERNE SESSIONS DU CONSEIL

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 94-002 « Règlement de régie interne des sessions du conseil » » et portant le numéro 16-298.
2. Les membres du conseil déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux (2) jours avant la séance ordinaire.

RÈGLEMENT 16-298

Règlement modifiant le règlement
94-002 « Règlement de régie
interne des sessions du conseil »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement 94-002 « Règlement de régie interne des sessions du conseil » » et porte le numéro 16-298.
2. Des modifications sont apportés aux articles suivants :

« **Article 1.** À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les sessions régulières du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse seront le premier mercredi de chaque mois, à vingt heures (20:00 heures). »

« **Article 1.1** Le jour de la session ordinaire du mois de janvier est le deuxième (2^e) mercredi du mois. »

« **Article 3.** Lors d'une année d'élection, le jour de la session ordinaire est le deuxième (2^e) mercredi qui suit le dimanche, jour de la votation générale »

« **Article 4.** Toute personne qui désire qu'une demande soit inscrite à l'ordre du jour doit en faire la demande et transmettre au secrétaire-trésorier les documents pertinents le ou avant le mercredi précédant la session régulière pour être inscrite à l'ordre du jour de la session régulière ou ajournée ou spéciale subséquente. »

« **Article 7.** Les réunions du comité de travail du conseil préparatoire à la session régulière se tiennent à deux reprises préalablement au jour de la session régulière. »

« **Article 9.** La période de questions sera immédiatement après le point divers, pour les sessions régulières. »

« **Article 9.1** La période de questions sera immédiatement après le point divers pour les sessions spéciales. »

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

161209

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ARÉNA
EXPLOITATION ET FINANCEMENT HOCKEY MINEUR ET CPA**

CONSIDÉRANT que le hockey mineur s'est structuré pour devenir un regroupement de hockey mineur (Hockey mineur Bellechasse), ce qui a officialisé les différents territoires reliés aux cinq arénas de la région de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT que le patinage artistique a subi pratiquement les mêmes transformations que le hockey mineur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'est vu confié la desserte des services ci-haut mentionnés pour la clientèle des territoires des sept municipalités faisant partie de l'Entente visant l'exploitation et le financement du hockey mineur et du patinage artistique à l'aréna de Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que ladite entente propose aux municipalités de payer une quote-part, sous le principe d'équité, et ce, dans l'objectif de garder la pratique de ces sports abordable pour les jeunes de leur municipalité ;

CONSIDÉRANT que les ententes inter-municipales permettent à une municipalité de s'associer pour mettre en commun des biens et services et qu'elles laissent aux municipalités le soin de décider elles-mêmes de l'opportunité du moment et des modalités de la mise en commun d'un service, d'un bien ou de la réalisation de travaux (articles 569 à 624 du Code municipal du Québec) ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil s'engage à respecter les modalités de l'Entente visant l'exploitation et le financement du hockey mineur et du patinage artistique à l'aréna de Saint-Charles ;

2. Le conseil désigne comme signataire à ladite entente M. Dominic Roy, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général.
Adopté unanimement

161210

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

3. Le conseil approuve le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à Tourisme Chaudière-Appalaches pour un montant de 512,27 \$ taxes incluses, pour l'année 2017.

Adopté unanimement

161211

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION
CARTE TOURISTIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

Il est proposé par François Audet
Appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à la carte touristique de la MRC de Bellechasse au coût de 135 \$ pour l'année 2017.

Adopté

161212

**SERVICE ADMINISTRATIF
EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR
À L'URBANISME ET À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre en raison de la vacance du poste d'urbaniste ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de poste a été affiché du 7 novembre au 22 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'embauche de Monsieur Raphaël St-Gelais pour agir à titre de coordonnateur à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire au sein de l'équipe des services administratifs et ce, effectif au 12 décembre 2016;

2. Monsieur St-Gelais sera rémunéré suivant les conditions établies à l'intérieur de la Politique salariale en vigueur ;

3. Le conseil autorise Monsieur Jean-François Comeau, directeur général, à signer le contrat d'embauche.

Adopté

161213

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)
REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que le 10 août 2016, la municipalité accusait réception d'une promesse de subvention de 14 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin que des travaux supplémentaires puissent être réalisés ;

CONSIDÉRANT que ladite subvention a été utilisée pour les travaux d'amélioration de l'avenue Saint-Georges, de la rue Côté et de la rue Nadeau ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil approuve les dépenses pour l'exécution des travaux d'amélioration de l'avenue Saint-Georges, de la rue Côté et de la rue Nadeau pour un montant total de 27 167 \$, subventionné à une hauteur de 14 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

2. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

161214

**TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE
EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DES ROUTES L'HIVER**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Jocelyn Lapointe à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017 ;

2. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Raymond Labonté à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017 ;

3. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Dominic Lapointe à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017 ;

4. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Guillaume Chabot à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017.

5. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Kevin Théberge à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017.

Adopté

161215

**ACHAT REGROUPÉ
ÉQUIPEMENT INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptés par les conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ soit renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Linda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. La municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la municipalité ;

2. La municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents en date fixée ;

3. La municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public #SI-2017. Si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

4. La municipalité procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;

5. La municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage établi à 1,00 %(ou 250,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,00 % (ou à 300,00 \$ minimum) pour les non-membres ;

6. La municipalité s'engage à transmettre à l'Union des municipalités du Québec une copie officielle de la présente résolution.
Adopté

161216

DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 2
MISE EN VENTE DES TERRAINS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la mise en vente des terrains lotis dans le Développement 279, phase 2, dans le but de construire des résidences unifamiliales et multifamiliales.

2. M. Jean-Francois Comeau, directeur général, est autorisé à signer les offres de vente des terrains résidentiels, pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, suivant le modèle type de la municipalité.

Adopté unanimement

161217

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
VOLET PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Bellechasse vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le volet plans et devis en vue de réaliser les travaux du segment aveROY-097-1421 ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le volet plans et devis, selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL, afin de réaliser les travaux du segment aveROY-097-1421.

2. Le conseil mandate la direction générale pour assurer le dépôt et le suivi de la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
Adopté

RÉSOLUTION D'APPUI PROGRAMME DE
CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G \$ en termes de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013 ;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec ;

ATTENDU que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions ;

ATTENDU qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union des producteurs agricoles ;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes ;

ATTENDU que les chiffres déposés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme ;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneiges en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue entre les acteurs concernés au sujet de la fiscalité foncière agricole.

Monsieur Martin Lacasse, conseiller, se retire du vote.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil appuie les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée ;

2. Le conseil donne l'autorisation de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant les acteurs gouvernementaux, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles afin d'aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Adopté

161219

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE
DE LA FQM SUR LE PROJET DE LOI NO 106

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau ;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil demande à ce qu'un moratoire de 5 ans soit adopté sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles ;

2. Le conseil demande d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités ;

3. Le conseil demande d'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites ;

4. Le conseil s'engage à demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire.

Adopté

161220

DÉVELOPPEMENT 279- PHASE 1
AUTORISATION DE SIGNER

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le directeur général, Jean-François Comeau, et le maire, Dominic Roy, à signer la transaction de vente d'un terrain sur la rue Asselin, dans le développement 279-Phase 1.

Adopté

161221

DEMANDE DE SUBVENTION
FABRIQUE SAINT-CHARLES

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accorde une subvention au montant de 150 \$ à la Fabrique de Saint-Charles pour la production et l'impression des feuillets paroissiaux pour l'année 2017.

Adopté

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE

Il est proposé par

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 :18.

Adopté

Le directeur général,



Jean-François Comeau

Le maire,



Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
Extraordinaire
décembre
2016

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 21 décembre au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M^{me} Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller

M. Vincent Fortier, conseiller est absent

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-Francois Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

161225

BUDGET 2017

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le budget 2017 se lit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2017
Revenus	
Taxes	2 989 979 \$
Paiements tenant lieu de taxes	70 450 \$
Services rendus	622 610 \$
Imposition de droits	98 000 \$
Amendes et pénalités	8 250 \$
Intérêts	7 100 \$
Autres revenus	9 500 \$
Transferts	66 460 \$
TOTAL REVENUS	3 872 349 \$

Dépenses	
Administration générale	653 934 \$
Sécurité publique	510 607 \$
Transport	982 039 \$
Hygiène du milieu	880 137 \$
Santé / Bien-être	26 207 \$
Aménagement / Urb.	179 789 \$
Loisirs / Culture	865 837 \$
Frais de financement	159 848 \$
TOTAL DÉPENSES	4 258 398 \$
Conciliations fiscales	
Immobilisations	702 218 \$
Financement	296 267 \$
Affectations	0 \$
Excédent (déficit) accumulé	19 902 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	386 049 \$
Surplus / déficit fonctionnement	0 \$

INVESTISSEMENT	Budget 2017
Revenus	
Taxes	70 000 \$
Transfert / Entente / Partage	2 149 549 \$
Autres revenus	0 \$
TOTAL REVENUS	2 219 549 \$
Dépenses	
Administration générale	15 800 \$
Sécurité publique	2 000 \$
Transport	4 012 288 \$
Hygiène du milieu	1 450 000 \$
Santé / Bien-être	0 \$
Aménagement / Urb.	25 000 \$
Loisirs / Culture	577 000 \$
TOTAL DÉPENSES	6 082 088 \$
Conciliations fiscales	
Propriétés / Participations	925 000 \$
Financement	2 731 744 \$
Affectations	205 795 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	3 862 539 \$
Surplus / déficit immobilisations	0 \$

Adopté

161226

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 au montant de 12 960 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2018	260 000\$
2019	8 400 000\$
2020	4 300 000\$

Adopté

161227

UTILISATION DES FONDS RÉSERVÉS
BUDGET 2017

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'utilisation d'un montant 20 000 \$ du Fonds de parc pour la dépense en immobilisation des parcs de la rue Frédérique et du parc Dion.

2. Le conseil autorise l'utilisation d'un montant de 60 000 \$ du fonds réservé Développement 279 pour les dépenses en immobilisation d'un parc pour enfants pour le Développement 279.

3. Le conseil autorise l'utilisation d'un montant de 175 795\$ du surplus non-affecté pour les dépenses en immobilisation pour les plans et devis de l'usine d'assainissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

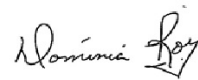
1. La présente réunion est close à 21 h 07.
Adopté

Le directeur général,



Jean-François Comeau

Le maire,



Dominic Roy
